AFFAIRES GENERALES

POINT 03 – AVIS SUR L'ADHESION DE LA VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE AU SAF 94.

Par délibération n° 2023-12 C du comité syndical du SAF94 en date du 9 novembre 2023, l'adhésion de la ville d'Ormesson-sur-Marne a été adoptée.

Selon les dispositions de l'article L.5211-18 et L5211-20 du CGCT, le conseil municipal doit donner son avis sur ladite délibération.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : DONNER un avis favorable/défavorable à l'adhésion de la ville d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94.